

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MÉKINAC**

15 octobre 2025

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour d'octobre deux mille vingt-cinq (15/10/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;  
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;  
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;  
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;  
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;  
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;  
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;  
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.  
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

**Ouverture de la séance**

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

**Adoption de l'ordre du jour**

Re 25-10-205

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance du 18 juin 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025;
6. Adoption des comptes à payer;
7. Correspondance;
8. Ressources humaines :
  - a) Embauche d'un technicien en évaluation foncière résidentiel;
  - b) Embauche d'un conseiller en accueil et intégration des nouveaux arrivants;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - a) Volet 2 et 3 – Développement territorial et vitalisation :

- i. Adoption du cadre d'intervention modifié;
- 10. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- 11. Fermeture d'Espace Mékinac;
- 12. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle);
- 13. Avis de conformité du règlement omnibus numéro 303-2025 de la municipalité d'Hérouxville;
- 14. Varia :
- 15. Questions de l'assemblée;
- 16. Levée de l'assemblée.

**Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance du 18 juin 2025**

Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction suivant :

CONSIDÉRANT l'avis d'intention que le conseil des maires avait donné pour la participation à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie dans sa résolution 25-06-139;

CONSIDÉRANT que l'intention du conseil des maires était de renouveler aux mêmes conditions que la dernière entente, soit 5 000 \$ par année pour un montant total de 15 000 \$ pour trois ans;

En conséquence, la résolution 25-06-139, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 juin 2025, le tout conformément aux discussions et décisions prises lors de cette séance est modifiée et doit se lire comme suit:

**Volet 2 – Développement territorial : Avis d'intention de participer à l'Entente de partenariat territorial CALQ – Mauricie**

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie en Culture est venue à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le CALQ souhaite renouveler l'entente de partenariat territorial avec la Mauricie, afin de contribuer à l'essor culturel de la région par la création et la diffusion de projets artistiques;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac croit au potentiel des artistes, écrivains et organismes culturels qui accentuent le sentiment d'appartenance et de fierté du territoire;

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de transmettre un avis d'intention confirmant la participation de la MRC de Mékinac à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie en culture 2025-2028, pour un engagement financier de 5 000 \$ par année, sur une période de trois ans, et ce, conditionnellement à ce que les sommes investies par la

*MRC dans le cadre de l'entente soient réinvesties sur le territoire de la MRC de Mékinac. À défaut du respect de cette condition, les sommes devront être remboursées à la MRC.*

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 30 septembre 2025 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 25-10-206

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 août 2025 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 25-10-207

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025.

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

**1<sup>re</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (8 semaines)**

303 414.21

**Déplacement des employés (es) 2 mois**

6 137.27

**Fournisseurs de biens et services**

Telus Québec	872.73
Telus Mobilité	170.95
Hydro-Québec	1 159.17
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	276.47
Desjardins frais de paie	459.69
Desjardins assurances collectives	32 213.73
Servitech	13 477.64

Enercycle	448 411.76
Fournitures de bureau Denis	593.11
RREMQ	19 633.01
Microgest Informatique	3 071.88
Catapulte Communication	13 153.16
Boulangerie Germain	268.25
Brûlerie Mékinoise	152.00
Carra	404.09
Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 733.08
COOP Novago	264.76
Petite caisse	650.60
Cooke Serrurier	143.43
Excavation LED	5 990.19
Visa :	
Registre foncier	6.00
Informatique	181.10
Frais de déplacement	6 876.00
Pièces et accessoires	166.67
Budget agro	120.56
Bad Boy Design	92.85
Centre nautique de Grandes-Piles	1 242.88
A.T.E.F.Q.	200.00
Léger Marketing	11 190.92
Trois-Rivières Ford Lincoln Inc.	67 055.03
Gilles Gauthier	840.00
Quadient Canada Ltd	1 037.36
Xerox Canada Ltée	172.54
Entreprises André Baker	8 278.20
Direction de la Gestion de l'information foncière	294.00
AMFM	50.00
Chez Jacob	362.29
Distribut'eau plus	212.50
M.S. l'Artisan	109.23
DH Électronique	51.73
DGL CPA	36 217.13
Terres publiques	4 024.13
Club de golf le St-Rémi	800.00
RL Distributeur	208.86
Coefficient RH	431.16
Centre bureautique Mauricie Inc.	684.09
M Michel Allaire	360.00
Compensation collecte sélective :	
Municipalité de Trois-Rives	2 329.00
Municipalité de Grandes-Piles	2 726.00
Ville de St-Tite	22 494.00

Municipalité de St-Séverin	5 140.00
Municipalité de Ste-Thècle	14 926.00
Municipalité de St-Adelphe	5 843.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	7 909.00
Municipalité de Hérouxville	8 141.00

Total fournisseurs : 753 872.93

#### **Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'habitation	3 380.27
Rénorégion Lac-aux-Sables C04010PRR0154	25 000.00

Total Rénovation : 28 380.27

#### **Service développement économique**

Tissus et décor Martine Richard (projet Miam)	45.99
Equifax	760.10
À la Fût (golf)	126.57
Macha Bédard (projet vitrines)	450.00
Zélia Galerie (projet vitrines)	776.08
Frédéric Roy (projet vitrines)	1 448.69
Brûlerie Mékinoise	35.80
Tissus et décor Martine Richard (station 55)	82.84
Ôze publicité (projet livres)	547.28
Belitec	471.40
Daniel Beaupré (projet vitrines)	450.00
Julie Beauchemin (projet vitrines)	450.00
Chez Jacob (projet vitrines)	334.81
Diane Maurice (projet vitrines)	450.00
M.S. l'Artisan (projet vitrines)	287.44
Belitec	290.89

Total SDE : 7 007.89

#### **FLI-FLS**

ACCEO -Transphere FLI	106.21
ACCEO -Transphere FLS	90.97
ACCEO -Transphere FLI COVID	51.51
J.M. Sports FLI	7 500.00
J.M. Sports FLS	7 500.00
J.M. Sports FLI COVID	15 000.00
Site le Tournesol - FLI (aide FQM)	7 231.75

Total FLI-FLS : 37 480.44

#### **Promotion touristique**

Absolu	172.46
Toilettage Rock & Dogs	20.09
Boulangerie Germain	28.74
Chez Jacob	192.29
Le Mercier	737.27

Total tourisme : 1 150.85

#### **Espace Mékinac**

Hydro-Québec	416.03
9149-7818 Québec Inc.	3 909.15

Total EM : 4 325.18

#### **Accueil et nouveaux arrivants**

Rafael Meirelles	1 000.00
Juan Gaspari	85.00
MRC des Chenaux	271.52
Ôze publicité	141.42
Café aux Cinq sœurs Inc.	568.47
Voix de Pasaj	1 800.00

Total Accueil : 3 866.41

#### **Communauté entrepreneuriale de Mékinac**

Jeureka	632.36
Oz Design	2 299.50

Total CEM : 2 931.86

#### **Loisirs et culture**

Centre de services scolaire de l'Énergie	600.00
--	--------

Total loisirs-culture : 600.00

### **Plan de communication**

Belitec	1 839.60
Icimédias	1 062.37
Total Plan de comm :	<u>2 901.97</u>

### **Fonds région ruralité volet 2**

Rum & code	63 134.21
Le Mercier	1 935.61
J.M. Sports	15 000.00
CDC Mékinac	9 770.00
Nature Frugale	3 190.66
Le Mercier	3 546.98
Attractif	2 883.57
Revenu Québec (projet affiches routières)	10 591.14
Total FRR2 :	<u>110 052.17</u>

### **Fonds région ruralité volet 4**

Fonds de développement économique LaPrade St-Maurice	7 245.00
CDC Mékinac	46 528.00
Centre des loisirs de St-Adelphe	22 105.00
Zélia Galerie	563.00
Ville de St-Tite	117 008.00
Total FRR4 :	<u>193 449.00</u>

### **Cour municipale**

Purolator	234.14
PG Solutions	8 260.19
JF Cloutier H Samson notaires	331.18
Gingras St-Onge huissiers	202.13
Remboursement d'amende trop payée 807526938	13.00
Ministère des Finances	20 056.00
Indemnité témoin 807563678	45.00
Indemnité témoin 807182462-807182463-807182464	145.92
Paré Ouellet Bigaouette & ass	262.60
SAAQ	55.96
Carpentier huissiers de justice	2 865.32
Remboursement d'amendes :	
Ville de St-Tite	<u>4 012.67</u>

Municipalité de Hérouxville	1 109.93
Municipalité de St-Adelphe	1 836.39
Municipalité de St-Séverin	90.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	2 544.43
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	815.62
Municipalité de Ste-Thècle	1 326.38
Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade	1 044.43
Municipalité de Batiscan	885.00
Municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan	904.00
Municipalité de Champlain	1 226.00
Municipalité de St-Luc-de-Vincennes	582.72
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	14 766.15
Municipalité de St-Narcisse	1 162.00
Municipalité de St-Prosper-de-Champlain	342.55
Municipalité de Trois-Rives	678.62
Municipalité de St-Stanislas	1 200.00
Municipalité de Grandes-Piles	721.24
Lambert Therrien avocats	2 328.24
Remboursement amendes trop payées 807604638	47.00
	<u>70 094.81</u>

#### **Baux de villégiature**

Bassin Versant St-Maurice	11 500.00
DH Électronique	89.66
Harnois Énergies	281.49
Immovex	689.85
Club L'Écureuil	1 000.00
Association sportive Gros-Brochet	25 500.00
MRNF	81 446.51

Total Baux : 120 507.51

**Grand total : 1 646 172.77**

#### **TNO Mékinac**

MRC de Mékinac - Quote-part 3e versement	35 765.00
MRC de Mékinac - Enfouissement	3 745.54
Machineries lourdes Wilfrid St-Arnault & fils	2 123.30
RIVST-M	1 274.32
DGL - CPA	9 772.88
Sépaq	80.00

9413-1778 Québec Inc.

3 680.85

Total TNO : 56 441.89

**Parc Industriel Régional**

Hydro-Québec

17.85

Total PIR : 17.85

**2<sup>e</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois** 5 326.30

**Rémunération des maires 2 mois** 20 169.52

**Fournisseurs de biens et services**

RREMQ	20 555.06
Boulangerie Germain	44.45
Servitech Inc.	65 692.68
Retraite Québec (Carra)	404.09
Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 965.48

Total Fournisseurs de biens et services: 88 661.76

**Service de développement économique**

Rum & code	6 131.05
Daniel Beaupré (vitrines)	450.00
Zélia galerie (vitrines)	776.08
Macha Bédard (vitrines)	450.00
Diane Maurice (vitrines)	450.00
Ôze publicité (vitrines)	5 829.24

Total SDE : 14 086.37

**Loisirs et culture**

Centre de loisirs de St-Adelphe	480.00
Municipalité de Notre-Dame	1 350.00
Comité loisirs Hérouxville	523.00

Village du bûcheron	3 027.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	5 535.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 300.00
Municipalité de St-Séverin	785.00
Jaber Lutfi	900.00

Total loisirs-culture : 13 900.00

#### **Communauté entrepreneuriale de Mékinac**

Ôze publicité	324.81
Oz Design	2 629.48

Total CEM : 2 954.29

#### **Fonds Région Ruralité 2**

Consortium Développement social Mauricie	7 097.00
Maison M Bussière	275.93

Total FRR2 : 7 372.93

#### **Accueil et Nouveaux arrivants**

Simone & associés Inc.	4 599.00
------------------------	----------

Total Accueil : 4 599.00

#### **Cour Municipale**

PG Solutions	134.52
Purolator	68.77

Total Cour : 203.29

**Grand total : 157 273.46**

#### **TNO Mékinac**

9413-1778 Québec Inc.	2 980.33
-----------------------	----------

Total TNO : 2 980.33

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière

Re 25-10-208

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 octobre 2025 totalisant la somme de 1 803 446.23 \$ pour la MRC, 17.85 \$ pour le parc industriel régional et 59 422.22 \$ pour les TNO.

### **Correspondance**

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Résolution 2025-09-268 de la municipalité de Sainte-Thècle-appui à la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil pour un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;

#### **Appui St-Mathieu-de-Beloeil – Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec**

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

Re 25-10-209

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision du Tribunal administratif du travail le

6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

- Demande d'appui de la CDC Mékinac pour la mobilisation des organismes communautaires du territoire;

**Appui - CDC Mékinac pour la mobilisation des organismes communautaires du territoire**

CONSIDÉRANT la demande d'appui par la CDC Mékinac pour la mobilisation des organismes communautaires du territoire;

Re 25-10-210

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer le mouvement de grève et de mobilisation nommé «Le communautaire à boutte» qui aura lieu lors de la semaine nationale de l'action communautaire autonome, soit du 20 au 24 octobre 2025, visant à revendiquer, entre autres, une pleine connaissance de leur rôle et un financement à la hauteur de leur mission, conditionnellement à ce que les services essentiels soient maintenus en reconnaissance le fait qu'il ne s'agit pas d'une grève syndicale;

- Courriel de Toujours maître chez nous concernant une demande de résolution pour se prononcer contre le projet TES Canada;
- Résolution 2025-R-AG329 de la MRC Vallée de la Gatineau concernant l'Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais;
- Résolution 332-0825 de la MRC Brome-Missisquoi concernant le traitement des demandes d'accès;

**Appui MRC Brome-Missisquoi - Traitement des demandes d'accès**

CONSIDÉRANT que les articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification et que ce délai peut être prolongé de dix jours;

CONSIDÉRANT qu'un délai total de trente jours calendrier n'est plus possible sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

CONSIDÉRANT que cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités du Québec, dont la MRC de Mékinac, ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

CONSIDÉRANT la résolution 332-0825 de la MRC Brome Missisquoi;

Re 25-10-211

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la résolution 332-0825 de la MRC Brome Missisquoi et de demander au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès, de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales.

- Résolution 25-08-20-12 de la MRC Vaudreuil Soulanges concernant le report de la date butoir au 1<sup>er</sup> décembre pour transmettre au ministère de la langue française la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle : autorisation;

**Appui MRC Vaudreuil-Soulanges - report de la date butoir au 1<sup>er</sup> décembre pour transmettre au ministère de la langue française la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position et la demande de la de MRC Vaudreuil Soulanges par sa résolution 25-08-20-12;

Re 25-10-212

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans leur demande au ministère de la française de reporter la date butoir au 1<sup>er</sup> décembre concernant la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle : autorisation.

- Résolution 2025-09-169 de la MRC des Chenaux concernant l'adoption du règlement 2024-147A modifiant le schéma d'aménagement concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes;
- Résolution 2025-09-170 de la MRC des Chenaux concernant adoption du projet de règlement 2025-154 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant la modification de la limite de l'affectation publique sur le territoire de la municipalité de Batiscan;
- Ville de Shawinigan : Résolution R 507-02-10-25 concernant l'adoption du règlement SH-389.5 – modification au règlement de contrôle intérimaire;
- Ville de Shawinigan : Résolution R 508-02-10-25 concernant l'adoption du règlement SH-500.5 – Schéma d'aménagement de de développement durable;

**Dépôt de la correspondance**

Re 25-10-213

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Embauche d'un technicien en évaluation foncière résidentiel**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le poste de technicien en évaluation foncière devenu vacant à la suite d'un changement de poste de la personne qui occupait cette fonction;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées le 29 septembre dernier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 25-10-214

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Marc-André Toupin au poste de technicien en évaluation foncière résidentiel, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche.

**Embauche d'une conseillère à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-05-108 adoptée lors de la séance du 21 mai 2025 autorisation la création d'un nouveau poste de conseiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées les 9 et 10 octobre dernier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 25-10-215

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Amélie Bouchard au poste de conseillère à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche.

**FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR)**

**Volet 2 et 3 – Développement territorial et vitalisation : Adoption d'une modification au cadre d'intervention pour la vitalité du territoire**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-09-202 adoptée lors d'une séance extraordinaire du 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une précision sur les taux d'aide octroyé pour des projets dans le cadre du Volet 2;

Re 25-10-216

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les modifications suivantes et de les inclure dans le cadre d'intervention :

- Soutien au projet pour le volet 2 – Développement territorial :
  - Le montant maximal pouvant être alloué à un projet est de 50 000 \$. En cas de projet exceptionnel, ce montant pourrait être augmenté sans toutefois dépasser 500 000 \$;
  - Le taux maximum d'aide pour un projet régional est de 70 %;
  - Le taux maximum d'aide pour un projet local est de 80 %.

**Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 25-10-217

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Resto Le pignon inc.**

FLI : 15 000\$

FLS : 15 000\$

**Ferme Usama Estafanos**

Radiation de la créance à la suite d'une faillite, soit 8 474.97\$ pour le FLI et 8 913.94\$ pour le FLS.

**Fermeture d'Espace Mékinac**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-10-187 adoptée le 19 octobre 2022 qui autorisait la mise en place d'un espace qui se voulait une vitrine pour les richesses du territoire et que le concept de cet endroit se voulait un mariage entre un bureau d'accueil touristique et un centre d'interprétation, une vitrine culturelle ainsi qu'un espace de consignation des produits locaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-10-188 adoptée le 19 octobre 2022 qui autorisait la directrice générale à signer un bail se terminant le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le faible taux d'achalandage d'Espace Mékinac, soit une moyenne d'environ 1 000 personnes par année;

CONSIDÉRANT le faible taux d'actes de renseignements touristiques (approximativement 65 % de l'achalandage);

CONSIDÉRANT les résultats d'un sondage réalisé en mars 2025 auprès des entreprises touristiques qui mentionnaient que les actions en accueil touristique devraient être davantage axées sur l'accueil mobile et numérique, sur la formation du personnel en entreprise et la décentralisation de l'accès à l'information touristique;

CONSIDÉRANT les coûts élevés d'exploitation du lieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreposer adéquatement tout l'ameublement et l'équipement d'Espace Mékinac, le temps d'analyser les options possibles;

Re 25-10-218

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de fermer Espace Mékinac et ce dès le 18 octobre 2025 et d'autoriser la location d'un emplacement afin de remiser de façon adéquate tous les meubles et équipements. Les frais de location seront prélevés à même le budget tourisme.

**Approbation des prévisions budgétaires 2026 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle)**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) a adopté ses prévisions budgétaires 2026 le 23 septembre 2025, par sa résolution 2025-09-5992;

CONSIDÉRANT que les membres de la régie ont à statuer sur ledit budget;

Re 25-10-219

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les prévisions budgétaires 2026 telles qu'adoptées le 23 septembre 2025 par la résolution 2025-09-5992 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle).

**Avis de conformité du règlement omnibus numéro 303-2025 de la municipalité d'Hérouxville**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement omnibus numéro 303-2025;

Re 25-10-220

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement omnibus numéro 303-2025.

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

**Renouvellement de la convention de subvention pour le Réseau Accès PME**

CONSIDÉRANT que le ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME, ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer la convention de subvention pour le « Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises » se terminant le 31 mars 2026;

Re 25-10-221

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète de la MRC de Mékinac à signer la convention de subvention pour le « Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises ».

**Dépôt du Sondage sur l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a mandaté la firme Léger afin de réaliser un sondage auprès des résidentes et résidents du territoire sur l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes;

CONSIDÉRANT que ce sondage visait à évaluer la perception globale du projet et les conditions d'acceptabilité sociale, d'identifier les préoccupations prioritaires (cohabitation, paysage, bruit, santé, biodiversité, circulation, nuisances), mesurer la connaissance des repères réglementaires et préciser les attentes en matière d'information et de suivi;

CONSIDÉRANT que les résultats de ce sondage ont été transmis à la MRC de Mékinac et déposés au conseil des maires;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac travaillera sur la rédaction d'un mémoire qui sera présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des consultations publiques portant sur le Projet Mauricie porté par TES Mauricie H2 inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires juge pertinent d'inclure ledit sondage au mémoire afin d'appuyer les propos et les recommandations qui y seront formulées;

Re 25-10-222

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- de prendre acte du dépôt du sondage réalisé par la firme Léger sur l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes auprès des résidentes et résidents du territoire;
- que ledit sondage soit annexé au mémoire de la MRC de Mékinac qui sera présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

#### **Questions de l'assemblée**

Environ une quarantaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil.

#### **Levée de l'assemblée**

Re 25-10-223

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfète

---

Greffière-trésorière